



EQUISTRATIS

Monsieur Michel Sapin

Ministre de l'Economie et des Finances
139 rue de Bercy
75572 PARIS

Montsûrs, le 24 février 2017

Objet : Projet de tests live betting FDJ

Monsieur le Ministre,

En tant que responsables d'Equistratis, think tank de la filière hippique, nous nous permettons de vous saisir à la suite d'une information délivrée par la présidente de la Française des Jeux, Stéphane Pallez, sur l'autorisation que vous auriez donnée à l'entreprise qu'elle préside de pratiquer dans le réseau de points de vente des tests de live betting sur les paris sportifs.

Plusieurs réactions ont déjà été enregistrées :

- d'élus impliqués comme Jacques Myard, député des Yvelines et Anne-Catherine Loisier, sénatrice de Côte-d'Or, tous deux présidents des groupes d'études « Cheval » de l'Assemblée nationale et du Sénat ;
- des responsables des maisons mères du Trot et du Galop, Dominique de Bellaigue et Edouard de Rothschild, de l'Association Nationale des Turfistes et d'autres organisations professionnelles représentatives ;
- mais aussi de la presse spécialisée, au premier rang de laquelle Jour de Galop.

Ces réactions s'expliquent par le fait que le fait que la réglementation interdisant cette pratique sur les réseaux en dur ait été ignorée et contournée sous prétexte de faire des tests sur une centaine de points de vente et de s'identifier. Comme si cette contrainte nouvelle

valait « absoluton » pour l'entorse à la réglementation en vigueur qui réserve le live betting aux jeux on line.

Cette souplesse accordée de manière subreptice par des responsables ministériels en charge de la tutelle du secteur hippique et des courses mais aussi de la réglementation des jeux, est hautement dangereuse.

L'effet principal de cette mesure sera de fausser gravement la concurrence entre la Française des Jeux et le PMU dans les points de vente communs, l'attrait addictogène de ce type de pari étant connu et devant créer, inévitablement, une force d'éviction des paris hippiques au profit de paris sportifs qui opèreront en continu.

Or, la situation des courses hippiques est suffisamment préoccupante depuis plusieurs années à cause de l'érosion tendancielle des paris hippiques, pour ne pas ajouter un ferment de déstabilisation supplémentaire qui en affecterait profondément les chances de rétablissement.

Notre think tank, qui a pour mission de définir les voies économiques, budgétaires, juridiques, fiscales, d'organisation et de développement permettant à la filière hippique de retrouver le chemin de son essor, ne peut accepter que de telles décisions soient prises sans réflexion autre que les intérêts de court terme d'un opérateur concurrent.

Car, derrière ce projet, c'est tout l'équilibre de la filière qui est en jeu, ses savoir-faire ses 180 000 emplois, son ancrage territorial et une culture profondément enracinée.

Il est donc crucial de rappeler que la loi du 12 mai 2010 en son article 3- I 4° engage l'Etat à veiller au développement équilibré et équitable des différents types de jeu afin d'éviter toute déstabilisation économique des filières concernées.

Par ailleurs, l'article 65 de cette même loi modifiant l'article 2 de la loi du 2 juin 1891 dispose que les sociétés mères participent au service public d'amélioration de l'espèce équine et de promotion de l'élevage, à la formation dans le secteur des courses et de l'élevage chevalin ainsi qu'au développement rural.

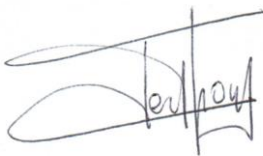
L'autorisation donnée à la FDJ de mettre en œuvre le live betting dans ses points de vente pour tous les paris sportifs provoquera incontestablement l'effet inverse de celui recherché par l'article 3 I 4° précité.

Dès lors, et en accord avec l'objet même de nos statuts, nous considérons que l'autorisation du live betting dans les points de vente du réseau commun FDJ/PMU pourrait ainsi porter atteinte à la bonne tenue des paris hippiques sur ce même réseau, affectant par là même gravement la mission de service public dévolue par sociétés mères interposées au PMU.

Nous sommes convaincus, Monsieur le Ministre, qu'en autorisant ces tests vous n'avez fait que répondre à une demande purement commerciale de la FDJ destinée à améliorer sa rentabilité tout en ouvrant accessoirement la voie à une identification des joueurs.

Nous estimons que les conséquences, ainsi que nous venons de les décrire rapidement, sont très graves pour l'avenir de la filière équine et nous vous demandons de surseoir dès maintenant à votre accord pour l'engagement de tels tests, dans la mesure, notamment, où ils ne reposent, pour l'instant, sur aucun acte administratif connu et pris sous votre autorité.

Nous nous tenons à votre entière disposition pour répondre à toute précision que vous jugeriez nécessaire et vous prions de croire, Monsieur le Ministre, à l'expression de notre haute considération.



Pascal Berthou
Co président



Donation Sourdeau de Beauregard
Co président



Jacques Carles
Délégué général

Copie : Monsieur Stéphane Le Foll, ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt